

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté la résolution approuvant le projet particulier suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Projet particulier PPSH-22-02 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 2 étages et de 4 logements aux 5551-5553-5555-5557, chemin de Chambly (lot 2 202 564) (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane)	11 avril 2022 21 avril 2022

2. Une copie de ce projet particulier peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <https://www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements> ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 26 avril 2022.

Véronica Mollica

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert